



Décision n° DEC2025_201

Objet : Modification du montant de la subvention d'aide à la location de broyeur

Le Président de la Communauté de communes des Coëvrans,

VU le Code général des collectivités territoriales et ses articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-10,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023 091 du 19 septembre 2023 déléguant une partie de ses attributions au président, complétée par la délibération n° 2024 160 du 17 décembre 2024 ;

VU l'arrêté n° 2024 033 du Président en date du 15 octobre 2024 donnant délégation de fonction aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués.

VU la décision n°2021_266 relative au remboursement de la location de broyeur,

CONSIDERANT le fait que les déchets verts représentent actuellement un quart des dépôts en déchèterie,

CONSIDERANT le fait que l'actuelle subvention d'aide à la location de broyeur – d'un montant de 20 € correspondant à environ 20 % du coût de la location – soit très peu demandée par les usagers,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission « environnement » en date du 18 mars 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : d'accorder une subvention s'élevant à 50 € par demi-journée pour l'aide à la location de broyeur, dans la limite de deux demandes distinctes par an. La convention précise les modalités et critères d'attribution de l'aide, le montant de la subvention ainsi que les engagements des parties prenantes de ladite convention.

Article 2 : Le Président ou son représentant est autorisé à signer les conventions correspondantes et tous avenants éventuels.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera publiée sur le site internet et transmise à :

- Madame la Préfète de la Mayenne,
- Monsieur le comptable du Service de gestion comptable de Mayenne,

Fait à EVRON, le 12/08/2025
Pour le Président et par délégation,

Envoyé en préfecture le 14/08/2025

Reçu en préfecture le 14/08/2025

Publié le

ID : 053-200033298-20250812-DEC2025201-AU



Le conseiller communautaire délégué en
charge du Service Valorisation des
Déchets,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Gerault', with a circular blue stamp containing a checkmark to its right.

Bernard GERAULT